

Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Janv. 2018

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en relation étroite avec les élus, la possibilité d'étendre le parc éolien de Voyennes sur la commune de Hombleux.

En ce début d'année, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2018 et vous présentons l'avancement du projet, aujourd'hui marqué d'une étape importante : l'enquête publique organisée par la Préfecture du 29 janvier au 28 février 2018 inclus. Nous vous invitons à faire part de votre intérêt pour le projet en vous déplaçant en mairie ou en faisant parvenir vos observations.

L'enquête publique, une nouvelle étape dans l'instruction du projet

Fin 2016, VALOREM a demandé l'Autorisation Unique du projet d'Hombleux Energies pour 4 éoliennes et un poste de livraison. Déclaré recevable, notre dossier commence une nouvelle phase d'instruction : le conseil municipal et la population sont invités à donner leur avis dans le cadre d'une enquête publique.

Une enquête publique du lundi 29 janvier au mercredi 28 février 2018

Les habitants pourront approfondir leur connaissance du projet en consultant le dossier d'enquête publique mis à disposition en mairie d'Hombleux et sur le site internet de la préfecture de la Somme : www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions.

Le public peut poser des questions et formuler des remarques en utilisant le registre disponible en mairie, en adressant un courrier au commissaire-enquêteur (en mairie) ou un mail à (en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail, taille maximale de 50 Mo) : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur sera également présent en mairie :

- le lundi 29 janvier 2018, de 14h à 17h
- le mardi 6 février 2018, de 15h à 18h,
- le samedi 17 février 2018, de 9h à 12h,
- le mercredi 21 février 2018, de 9h à 12h,
- le mercredi 28 février 2018, de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, il émettra un avis sur le projet. Le Préfet pourra ensuite statuer sur notre demande d'Autorisation Unique.

L'avancement du projet

1-Pré-faisabilité	2-Faisabilité	3-Obtention des autorisations	4-Construction	5-Exploitation
Avril 2014 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique Recherche de servitudes environnementales et réglementaires Rencontre des élus Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants	Janvier 2015 (12 à 15 mois) Etudes techniques : acoustique, vent Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	Déc. 2016 (18 à 24 mois) Demande de l'Autorisation Unique du projet Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert» Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines

L'Autorisation Unique

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...). Ce dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.



Votre contact VALOREM

Chargée de projets

Delphine ROSSIGNOL
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 09 02 85

delphine.rossignol@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information sur le projet d'extension du parc éolien de Voyennes, sur la commune de Hombleux

Carte d'implantation des éoliennes et du poste de livraison sur la commune de Hombleux

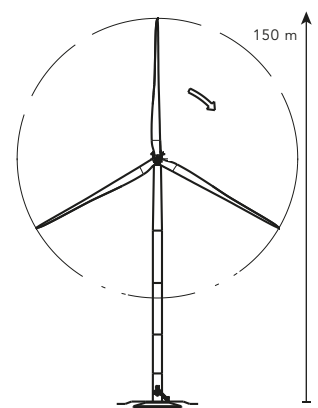
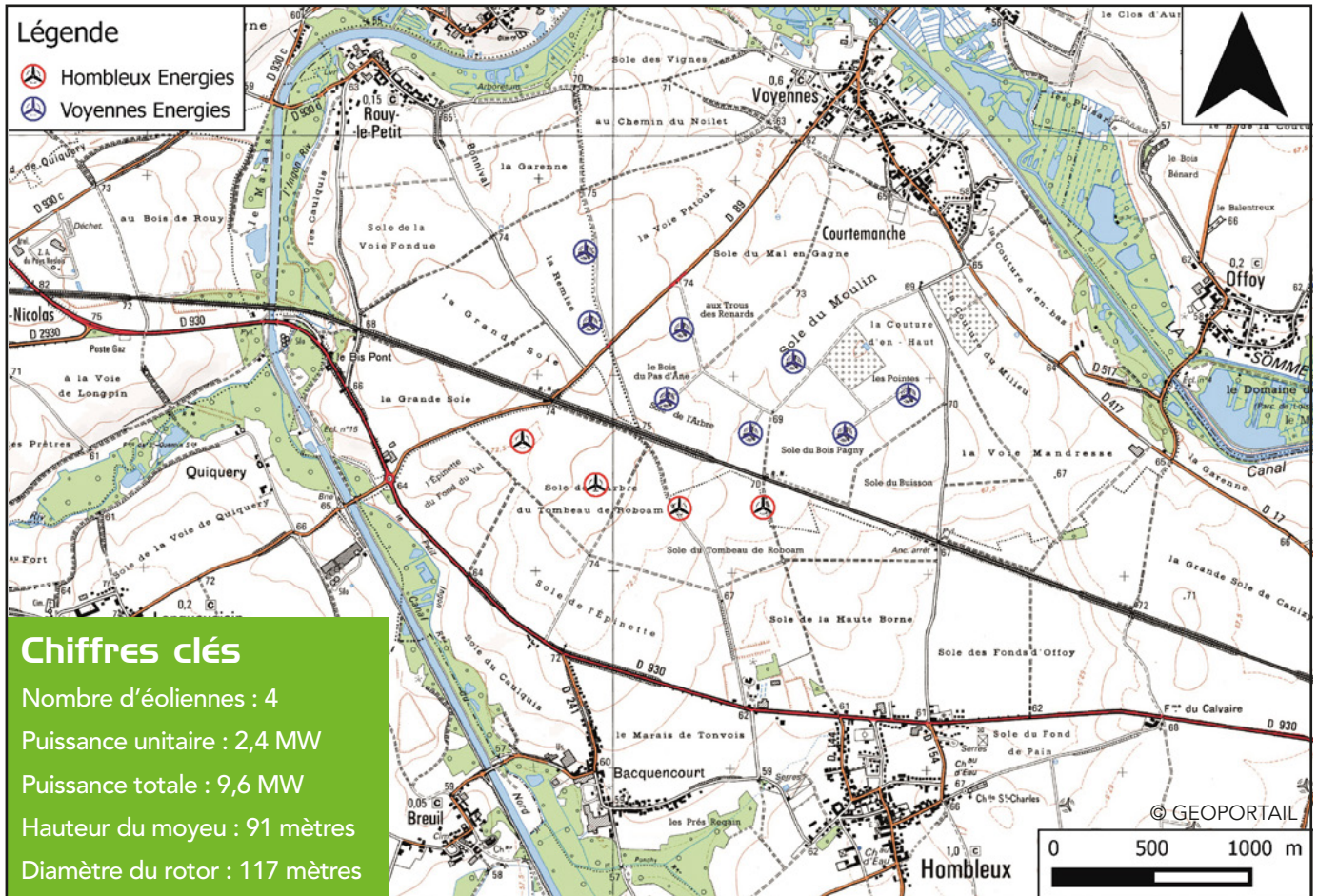


Schéma d'élévation



Lettre d'information
 Janvier 2018
 Commune de Hombleux
 Directeur de la publication
 et impressions :
 VALOREM
www.valorem-energie.com